PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SÉANCE DU 31 AOÛT 2026 À 19h

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, M. Hervé OZIL, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Franck LADET, Mme Laurence HOTTE, Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Hélène BERTRAND, Mme Anne VANPEPERSTRAETE, M. David ALBRAND, Mme Ghislaine SEBAS, M. Cyrille PONSOT, M. Maurice CHARBONNIER, Mme Élodie TEREBINTO.

Absents : M. Jérémy BEGOT donne procuration à M. David ALBRAND.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

PV DES PRÉCÉDENTS CONSEILS

Le procès-verbal du Conseil du 05 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil du 30 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

SDEA – CONVENTION D'AMÉNAGEMENT ENTRÉE DU VILLAGE

Il est rappelé à l'assemblée la réflexion concernant l'entrée sud du village, le chemin piétonnier et le croisement avec le chemin des Brugières.

L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maitrise d'Ouvrage Publique, soit l'établissement des études (études préliminaires, AVP, PRO), la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (EXE, VISA, DET) et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux afférents à l'opération (AOR).

Le coût de cette opération à charge de la commune est estimé à 5 399,68 € HT / 6 479 € TTC.
M. le Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, sur la base du budget prévisionnel précité, de 5 399,68 € HT / 6 479 € TTC.

M. le Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties élaborées sur la base des différents éléments retracés ci-dessus puis, invite le Conseil Municipal à l'adopter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- de recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

SERVICE DE L'EAU – VACATAIRE

Le Maire expose les difficultés rencontrées dans la surveillance du réseau d'eau potable.
Le réseau, vieillissant, présente des fuites systémiques. Leur détection et leur localisation peuvent s'avérer particulièrement difficiles, la Commune ne disposant pas d'une sectorisation suffisante de son réseau.
La commune est accompagnée dans sa démarche par l'entreprise Canonge & Biallez, basée à Alès.

Mais, aux vues des différentes problématiques rencontrées, il est proposé de faire appel à Monsieur Yoann Soulier, ancien agent spécialisé de la commune, qui dispose d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'eau ainsi que d'une connaissance approfondie du réseau de Lagorce.
Il travaille déjà depuis environ un mois à distance sur le dossier, ce qui lui a permis de relever des erreurs dans le paramétrage des rapports quotidiens de fuites ainsi que des anomalies dans les calculs de données.
Il interviendrait sur la commune du 07 au 11 septembre 2026 en qualité de vacataire. Il sera hébergé à Lagorce et interviendra de jour comme de nuit, en équipe, afin d'identifier les fuites éventuelles et les dysfonctionnements.

Il est proposé de fixer sa rémunération à 2 000 € avec défraiement du trajet depuis la Bretagne.
Cette intervention est peu couteuse en regard des tarifs pratiqués par les entreprises spécialisées qui peuvent atteindre 1 000 € par jour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 : recrutement.
De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire.
De charger le Maire à procéder au recrutement.
De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse du Maire.

Article 2 : rémunération.
Que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à un forfait de 2 000 €.
D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

CHARGE :
Le Maire de signer tous documents relatifs à cette vacation.

PERSONNEL – INDEMNITÉS TÉLÉPHONIQUES

Actuellement, deux agents du service technique, bénéficient d'une indemnité de 30 € par mois pour l'usage de leur téléphone personnel dans le cadre de leurs fonctions.

Vu l'évolution à la baisse du montant des forfaits de téléphone mobile, il est proposé un remboursement forfaitaire de 15 € par mois pour frais de téléphone (frais professionnels) aux quatre agents du service technique mais aussi à l'agent du service de l'eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place un remboursement forfaitaire de 15 € par mois pour frais de téléphone (frais professionnels) pour chacun des quatre agents du service technique et l'agent du service de l'eau. Cette indemnité se substitue à l'ancienne indemnité.

RENTRÉE SCOLAIRE

Demain aura lieu la rentrée des classes. Sur les trois enseignantes présentes l'année dernière, seule l'institutrice des maternelles est toujours présente. L'une des deux nouvelles institutrices prendra la direction pour l'année à venir.
Jeudi prochain, M. Aumage, Directeur d'Académie (Dasen), la nouvelle Inspectrice d'académie, Mme Sandrine Saurel, et Mme la sous-Préfète viendront visiter l'école.
Cette année, les effectifs sont de 75 enfants, comme les deux années précédentes.

M. Franck LADET précise les travaux réalisés pendant l'été dans les locaux de l'école :

- étanchéité et réparation des cloisons de la cuisine par le service technique ;
- remise en état et peinture des jeux de la cour par le service technique ;
- changement de la bâche du bac à sable et peintures diverses, enlèvement des composteurs, petits travaux ;
- contrôle du gaz et des alarmes ;
- installation du panneau de regroupement ;
- contrôle électrique prévu fin septembre pour tous les bâtiments communaux ;
- projet en cours de climatisation de la cantine en partie grâce aux subventions de l'État ;
- changement des filtres et réparation de la CTA (défectueuse depuis des années) à venir par l'entreprise Contesso, pour la circulation de l'air et une amélioration de la température dans la cuisine.

DIVERS

Voirie :

Un goudronnage est programmé pour les chemins suivants (via l'Interco) : entrée du chemin de Leyris, entrée du chemin de Lespine et entièreté du chemin des Écoles.
Les travaux d'enrochement sur le chemin des Écoles et la Vieille route de Lagorce vont également commencer.

Décès de Michel Mariton :

Michel Marition est décédé la semaine dernière. L'enterrement s'est déroulé ce samedi 29 août, en présence de nombreuses personnes. Il a été rappelé les actions et l'investissement de M. Mariton, ancien adjoint de la Commune.

Musée :

À la mi-août, la fréquentation était comparable à celle de l'année précédente. L'absence d'un agent a toutefois entraîné quelques perturbations dans l'organisation des visites guidées. La mobilisation de deux élus a permis de pallier cette absence.

Visite officielle :

Une visite du territoire agricole et viticole s'est tenue jeudi dernier au Domaine de Vigier, en présence du Président de la Région, du Président du Département ainsi que du Directeur de l'agriculture de la Région.

Réfection du clocher et de la cloche :

La sénatrice Anne Ventalon, qui participe aux délibérations concernant la DETR, soutient l'idée d'affecter une partie de la DETR au projet de réfection électrique du clocher et à la remise en route de la cloche. Le Maire doit en parler avec Mme la Sous-Préfète lors de sa venue à l'école.

Subvention voie de contournement du chemin de Lacessas :

Dans le cadre de la réalisation de la voie de contournement du chemin de Lacessas, une subvention d'un montant de 45 000 € a été obtenue auprès de l'État après celle obtenue auprès du Département. Le montant définitif des travaux étant inférieur au montant initialement envisagé, dans la limite des 80 % de la dépense éligible, un reliquat de subvention sera disponible. Nous allons solliciter Mme la sous-Préfète pour avoir la possibilité d'attribuer le surplus à un autre dossier communal (voir point précédent).

ADAPEI :

Mme Hélène BERTRAND explique qu'une vente de brioches aura lieu au profit des personnes en situation de handicap. Le prix sera de 6 € la brioche de 350 g, et la Mairie agira en tant qu'intermédiaire.

Maison des jeunes :

Une personne sollicite cet espace afin d'y proposer des activités physiques et sportives ou de santé. Ces cours se déroulent actuellement dans la salle des fêtes de la mairie, le lundi et le mercredi. La Maison des jeunes se trouve sur l'aire de Peyrouse qui fait actuellement l'objet d'un réaménagement axé sur le sport et les activités ; les cours proposés s'inscriraient donc dans cette dynamique. Une discussion doit avoir lieu sur les conditions et les modalités de location.
Le local est en cours de remise aux normes en terme électrique.

Tennis :

L'éclairage du terrain de tennis est hors service, l'installation sera prochainement refaite par Territoire d'Énergie 07, afin de répondre à la demande de Lagorçois souhaitant jouer en soirée.

La séance est levée à 19h50.
Le Maire remercie l'ensemble du Conseil et les personnes présentes.

Laurence HOTTE	Bernard CHEVILLIAT
Secrétaire de séance	Maire de LAGORCE